

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 6 juin 2023**, à **19 h 45**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Martin TRUDEL — Parent

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Patrick-André LAVOIE — Communauté

Christian PLEAU — Directeur général

Mario Plante — Directeur par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCE

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

Martin Corbeil – parent

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

Sébastien POMERLEAU – Parent

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information (Teams)

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance extraordinaire du 6 juin 2023.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 087-22-23

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Sébastien Boucher d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts
2. Intervention du public
3. Correspondance et documents informatifs
 - 3.1. Aucun
4. Affaires reportées pour prise de décision
 - 4.1. Aucune
5. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 5.1. Octroi d'un contrat pour l'agrandissement de l'école Saint-Yves
 - 5.2. Plan d'effectifs 2023-2024
 - 5.3. Tarification des services de garde 2023-2024
6. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
7. Rapports
8. Affaires et questions diverses
 - 8.1 Période de questions
 - 8.2 Suivi aux questions
9. Dossiers à huis clos
10. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

2. **INTERVENTION DU PUBLIC**
3. **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS**
4. **AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

Aucune

5. **AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION**

5.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-YVES

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de construction no 22000055 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consortium d'architectes ABCP/DMG architecture, documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 048-21-22;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenu du MEQ le 30 juin 2021 dans le cadre du « Plan québécois des infrastructures 2021-2031 » et l'autorisation

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

du ministère à venir de poursuivre les démarches et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le financement par la mesure « Maintien des bâtiments 2022-2023 » des coûts des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques de la partie existante de l'école;

C.A.088-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement:

1) **D'OCTROYER** le contrat de construction pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau des systèmes mécaniques/électriques à l'école St-Yves, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Pierre Blouin Inc. au montant de 17 658 860,33 \$ avant taxes.

2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit Construction Pierre Blouin Inc. une fois toutes les autorisations obtenues du MEQ, laquelle proposition est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 088-22-23.

5.2 PLAN D'EFFECTIFS 2023-2024

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 13.17 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'approuver le Plan d'effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté, laquelle résolution sera déposée au soutien des présentes;

C.A.089-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Alexandre Laforge, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement de:

1) **APPROUVER** le Plan d'effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 089-23-23;

2) **MANDATER** le directeur général pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

5.3 TARIFICATION DES SERVICES DE GARDE 2023-2024

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT le Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (RLRQ, c. I- 13.3, art 454.1) présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT la loi no1, loi visant principalement à limiter l'indexation de certains tarifs gouvernementaux;

CONSIDÉRANT les Règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 12.3 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que ce service à la communauté doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT le taux d'ajustement des allocations du ministère de l'Éducation du Québec prescrit pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT la résolution portant la sur tarification des services de garde 2023-2024 du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'approuver la tarification des services de garde 2023-2024 tel que présenté, laquelle résolution sera déposée au soutien des présentes;

C.A.090-22-23

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyée par Sonia Falardeau de:

1) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des services de garde pour l'année scolaire 2023-2024, selon la modalité suivante :

2) **AJUSTER** la tarification sporadique en fonction du taux maximum prescrit au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire en vigueur pour l'année 2023-2024;

3) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des autres services de garde pour l'année scolaire 2023-2024 de la manière prévue à la Proposition 2023-2024, laquelle est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 090-22-23.

6. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance extraordinaire du 6 juin 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 7. RAPPORTS**
- 8. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**
 - 8.1. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8.2. SUIVI AUX QUESTIONS**
- 9. DOSSIERS À HUIS CLOS**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

C.A.091-22-23

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyé par Guy Langlois et résolu unaniment de lever la séance du Conseil d'administration extraordinaire du 6 juin 2023.

Il est 20h30.

Le président,



Stéphane Lapierre

Le secrétaire général par intérim,



Mario Plante